

CHARTRE D'ENGAGEMENT CONTRE LE PLAGIAT

Je soussigné(e),

Nom et prénom : _____ CIN/ Passeport : _____

Discipline : _____ École doctorale : _____

Structure de recherche : _____

M'engage solennellement, tout au long de la préparation de ma thèse de doctorat et dans le cadre de toutes mes activités de recherche au sein de l'Université de Sousse, à respecter les principes suivants :

Article 1 – Engagement contre le plagiat

Je m'interdis formellement toute forme de plagiat, défini comme l'appropriation ou l'utilisation non citée de travaux, idées, données, textes, résultats, illustrations, logiciels, ou toute autre production intellectuelle appartenant à autrui.

Je m'engage à :

- Citer de manière précise et systématique toutes les sources utilisées ;
- Utiliser les guillemets et les références appropriées pour toute citation textuelle ;
- Respecter les règles de propriété intellectuelle et les droits d'auteur en vigueur.

Article 2 – Usage éthique de l'intelligence artificielle générative

Je m'engage à n'utiliser les outils d'intelligence artificielle générative que dans le respect strict de l'éthique scientifique :

- Ne pas m'attribuer un texte, une idée, une analyse ou un résultat généré intégralement ou majoritairement par une IA ;
- Mentionner explicitement le recours à l'IA lorsque son utilisation est autorisée (ex : relecture, suggestion de formulation, aide à la structuration) ;
- Ne pas utiliser l'IA pour produire des données falsifiées, des références inventées ou des contenus contraires à l'intégrité scientifique ;
- Rester responsable du contenu intellectuel de ma thèse, quelles que soient les aides techniques employées.

Article 3 – Originalité et responsabilité intellectuelle

Je certifie que les travaux que je remets dans le cadre de ma thèse sont le fruit :

- d'un travail personnel et d'une réflexion critique autonome ;
- d'une démarche scientifique honnête, transparente et en cas de besoin reproductible.

Article 4 – Consentement aux vérifications

J'accepte que l'Université de Sousse procède, via des logiciels de détection de plagiat ou toute autre méthode jugée nécessaire, à la vérification de l'intégrité de mes travaux.

Article 5 – Conséquences en cas de manquement

Je suis informé(e) que toute violation de cet engagement pourra entraîner, après examen par la commission déontologique de l'université :

- l'annulation de mon inscription en doctorat et le rejet de ma thèse ;
- des sanctions disciplinaires et/ou juridiques conformément à la loi tunisienne et aux règlements de l'université.

Fait à Sousse, le

Le doctorant :

Le directeur de thèse :